

**INHALOTHÉRAPIE**

Ce centre regroupe les activités à des fins thérapeutiques concernant le traitement, la réadaptation de la fonction respiratoire et la réanimation des usagers, affectés de troubles respiratoires.

**ACTIVITÉS**

- Gestion des activités <sup>(1)</sup>
- Réception des usagers ou des demandes de service
- Application des traitements prescrits
- Enseignement quant à la maladie et les moyens à prendre pour pallier à ses difficultés
- Surveillance et contrôle de l'évolution des cas
- Appréciation de la qualité
- Nettoyage, entretien et désinfection de l'équipement
- Notation au dossier
- Secrétariat

**COÛTS**

**MAIN-D'OEUVRE**

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

**AUTRES CHARGES DIRECTES**

- Services achetés
- Autres fournitures et charges :
  - . oxygène et gaz médicaux (ne comprend pas les anesthésiques généraux – 28:04)
  - . fournitures médicales et chirurgicales
  - . papeterie, impression et articles de bureau
  - . prime d'assurance-affaires
  - . frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel
  - . frais de congrès et colloques
  - . location d'équipement

<sup>(1)</sup> Imputable à ce centre d'activités lorsqu'il s'agit d'une responsabilité spécifique.

**INHALOTHÉRAPIE**

- . transport d'équipement
- . mobilier et équipement jusqu'à un maximum de 1 000 \$ selon la limite fixée par l'établissement
- . fournitures et charges diverses

-----  
**Notes:**

- 1) Les coûts de l'inhalothérapeute faisant équipe avec le personnel des salles d'opération doivent être imputés au centre d'activités 6260 - Bloc opératoire.
  - 2) Les coûts de l'oxygène et des gaz médicaux doivent être imputés à ce centre d'activités et non pas au centre d'activités 6800 - Pharmacie.
  - 3) Les coûts relatifs à l'inhalothérapeute qui accompagne un usager à l'extérieur de l'établissement sont imputés à ce centre sauf ceux ayant rapport aux frais de déplacement, d'hébergement et de repas imputés au centre d'activités 7400 - Transport des bénéficiaires.
  - 4) Les coûts de stérilisation effectuée dans les locaux d'inhalothérapie doivent y être imputés.
  - 5) L'ensemble des sous-centres 6351 (CLSC – CH) et 6352 (CLSC – CH – CHSLD) forme le centre d'activités 6350.
- 

**UNITÉS DE MESURE** A) L'unité technique provinciale

Relevé

C'est le total des unités techniques provinciales compilées dans les sous-centres d'activités 6351 et 6352.

|                      |             | CLSC – CH – CHSLD |          |      |
|----------------------|-------------|-------------------|----------|------|
| Mise en vigueur le : | Révisé le : | Volume            | Chapitre | Page |
| 85-04-01             | 00-04-01    | 01                | 04       | 02   |

B) *L'utilisateur*

Relevé

C'est le total des usagers compilés dans les sous-centres d'activités 6351 et 6352.